Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260211-D04_2026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 11 FEVRIER 2026**

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
—
**CANTON DE LE RHEU**
—
**COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT**

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Par suite d'une convocation en date du 6 février 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 11 février 2026 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.
Etaient présents : ARMAND Régine, CILLARD Nathalie, DETOC Erwan, GARIN Julien, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel (pouvoir de M. Besson), MAGAND Jean, MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques (pouvoir de Mme Bouquet), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 C.G.C.T.
Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : BESSON Etienne (pouvoir à M. Lebois), BOUQUET Christiane (pouvoir à M. Ravel), DOMEC Lucie, DUMORTIER Jean, GUILLEMOIS Alain,
Secrétaire : Myriem TREHIN

| N°4/2026 | **Conseil en architecture et urbanisme : Avenant de prolongation de la convention avec le Conseil Départemental** |
|---|---|

Madame Régine ARMAND, Maire, rappelle à l'assemblée municipale, que la Commune de La Chapelle Thouarault a contractualisé depuis au moins 2003 avec le Conseil Départemental, pour un conseil en architecture et urbanisme, destiné aux particuliers et aux élus, sur demande.
La dernière convention a couru sur trois ans et s'achevait normalement au 31/12/25. Compte tenu des échéances électorales à venir, le Conseil départemental propose un avenant de prolongation d'une année, aux mêmes conditions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,** à l'unanimité,
✓ Autorise la signature de l'avenant exposé ci-dessus

Le Secrétaire de séance

Myriem TREHIN

MAIRIE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT * 35590 *

La Maire

Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault.